

DÉLIBÉRATION N°DL20230157 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

La présente délibération porte sur un ajustement du tableau des effectifs pour prendre en compte différents mouvements du personnel (recrutement, mobilité, retraite...) :

Affectation du poste	Fonction	Poste à supprimer		Poste à créer		Justification
		Temps de travail	Grade	Temps de travail	Grade	
Service à la population et aux familles	Responsable du restaurant Prévert	Temps complet	Adjoint technique	Temps complet	Agent de maîtrise principal	Transformation de poste
Service à la population et aux familles	Agent d'accueil, des CNI et station biométrique	Temps complet	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Transformation de poste
Affaires scolaires et périscolaires	ATSEM	Temps complet	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Transformation de poste Mise en stage
Affaires scolaires et périscolaires	Référent site périscolaire			Temps complet	Adjoint d'animation	Création Mise en stage
Affaires scolaires et périscolaires	Référent site périscolaire			Temps complet	Adjoint d'animation	Création Mise en stage
Patrimoine et aménagement durable	Assistante administrative Bâtiment	Temps complet	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Changement de filière
Affaires scolaires et périscolaires	Référent périscolaire	Temps complet	Adjoint d'animation pal 2 ^{ème} cl	Temps complet	Animateur	Transformation de poste
Affaires scolaires et périscolaires	Responsable restaurant scolaire Chabure	Temps complet	Agent de maîtrise	Temps complet	Adjoint technique	Transformation de poste Mise en stage

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour,

6 abstentions

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'autoriser** la suppression et la création de postes tel que décrit ci-dessous,
- **de modifier** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité, considérant que les postes sont pourvus prioritairement par des titulaires et à défaut par des contractuels,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 12 décembre 2023